

**CHILD CARE ADVOCACY
ASSOCIATION OF CANADA
(CCAAC)**



**L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA
PROMOTION DES SERVICES DE GARDE
À L'ENFANCE
(ACPSGE)**

323 RUE CHAPEL STREET, 3RD FLOOR • OTTAWA, ON, CANADA • K1N 7Z2
TELEPHONE : (613) 594-3196 • FAX : (613) 594-9375
www.childcareadvocacy.ca • ccaac@istar.ca

31 janvier 2005

Monsieur le député,
Madame la députée,

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est un organisme pancanadien sans but lucratif dont les membres sont voués à la promotion et à la défense de services de garde à l'enfance de qualité et accessibles pour tous. Nous vous écrivons alors que la session parlementaire reprend parce que nous avons à cœur l'avenir des enfants du Canada et aussi parce que la démocratie nous tient à cœur. En effet, nous craignons que le cadre politique du nouveau système canadien de services de garde – le premier programme social à voir le jour depuis une génération – soit déterminé à huis clos par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.

Cette initiative importante devrait être débattue à la Chambre des communes et nous espérons que vous soulèverez la question en Chambre avant la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables des services de garde qui doit se tenir à Vancouver le 11 février prochain.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement fédéral a affirmé qu'il était « temps d'adopter un système vraiment national concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ». Nous vous demandons avec instance de faire en sorte que le Parlement, en consultation avec le milieu des services de garde, aide le Canada à respecter cet engagement en soutenant un nouveau système fondé sur les principes généralement acceptés suivants :

1. Un système financé par l'État, sous administration publique, viable à long terme et qui procure aux parents des services de garde de qualité et abordables sur lesquels ils peuvent compter. Le gouvernement devrait consentir aux services de garde la majorité du financement requis de manière à leur assurer une base de fonctionnement stable. Par exemple, au Québec, les parents paient un maximum de sept dollars par jour et le gouvernement prend en charge le reste des coûts.
2. Une loi sur les services de garde qui impose des normes et enchâsse les principes de qualité, d'universalité, d'accessibilité, de programme éducatif propice au développement des enfants et d'inclusion.
3. Des mécanismes de reddition de comptes assujettis à des plans provinciaux et territoriaux quinquennaux comportant des objectifs, un calendrier de réalisation et des cibles à atteindre, et une façon de mesurer les progrès véritables au chapitre du développement de services de garde de qualité.
4. L'argent va aux enfants, de manière à ce qu'à l'avenir chaque dollar provenant de fonds publics soit investi directement dans les services pour en soutenir la qualité et les soustraire aux contestations des grandes chaînes commerciales de garderies en vertu de diverses ententes commerciales internationales. Le développement (expansion) de nouveaux services de garde devrait être limité au secteur sans but lucratif

tout en étant assorti d'un plan de transition pour soutenir les propriétaires des garderies commerciales existantes.

Ces principes fondateurs sont le résultat de trente années d'expérience internationale, de recherche et de pratique en éducation de la petite enfance et en services de garde. Ils sont ce dont nous avons besoin pour assurer des bases solides au développement d'un système de services de garde au Canada qui soient bons pour nos enfants, qui soient un soutien pour les parents et les familles et qui contribuent à la richesse sociale et économique du pays.

Quatre-vingt-dix pour cent de la population canadienne appuie sans réserve l'adoption d'un plan pancanadien en matière de services de garde qui permettrait à tous les enfants d'avoir accès à des services de garde de qualité sans égard au revenu de leur famille, à leurs limitations fonctionnelles, à leur origine ethnique ou à l'endroit où ils habitent.

Depuis quelques semaines, dans le cadre de la campagne *Agir maintenant pour bâtir l'avenir* lancée par l'ACPSGE, des défenseurs des services de garde d'une extrémité à l'autre du pays transmettent ce message à Ottawa ainsi qu'aux ministres provinciaux et territoriaux responsables des services de garde. (Pour de plus amples renseignements au sujet de la campagne et pour lire l'énoncé de position de l'ACPSGE *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance : Cadre d'action proposé*, visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.childcareadvocacy.ca.)

Nous espérons que vous agirez de façon à ce que les députés de la Chambre des communes jouent un rôle dans les débats entourant l'élaboration et la mise en œuvre de cet important programme social – par souci de démocratie et pour l'avenir de nos enfants. De cette manière, nous pouvons travailler ensemble à la construction d'un système national de services de garde et faire en sorte que, dès le départ, il soit érigé sur de bonnes bases.

Veuillez recevoir l'expression de nos sentiments respectueux,

Debra Mayer

Jamie Kass

Coprésidentes
Conseil des défenseurs des services de garde de l'ACPSGE